

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2346

2 septembre 2015

### SOMMAIRE

42 International Holding .....	112586	Maw Invest S.A. ....	112567
Adamed Finance Luxembourg S.à r.l. ....	112571	Maxfin S.A. ....	112565
Adco S.à r.l. ....	112570	MCP-CMC III S.à r.l. ....	112567
Ambi Group S.A. ....	112570	MCP III Investment S.à r.l. ....	112565
B310 Immo S.A. ....	112563	Meggitt Finance S.à r.l. ....	112576
Burlington Properties S.A. ....	112566	Mehonne S.A. ....	112566
By H S.à r.l. ....	112563	Michelangelo Sicav ....	112568
Capinera S.à r.l. ....	112562	MICHEL Beteiligung S.à r.l. ....	112568
Capital Four Invest .....	112564	Minute Mix S.A. ....	112568
Capital Invest International S.à r.l. ....	112564	Mobs S.A. ....	112569
Capital Retail S.à r.l. ....	112566	Molkerei Thiry s.à r.l. ....	112569
Captain Luxco 2 S.à r.l. ....	112562	Myhome S.A. ....	112569
Caves Krier Frères, Remich, société anonyme .....	112564	Nexus Capital (Luxembourg) S.à r.l. ....	112569
Centuria Capital Luxembourg S.A. ....	112564	Pharos SICAV - SIF .....	112608
CETP II Graze S.à r.l. ....	112594	Ponte Vecchio S.A. ....	112608
C.K. Société Immobilière S.A. ....	112563	Purple Grafton S.à r.l. ....	112562
C.L.L. S.à r.l. ....	112563	RE Widson S.à r.l. ....	112594
C.P Group Lux S.A. ....	112563	Sogimme II S.A. ....	112573
Eco Financière S.A. ....	112576	Textilco S.A. ....	112565
Marina Bay S.A. ....	112567	Venista Management S.A. ....	112570
Masofema S.A., SPF .....	112568	Vostine Finance S.à r.l. ....	112570
Massimo Dutti Belux .....	112567	WBP3 S.A. ....	112562
Matrixx S.A. ....	112565	WLM S.A. ....	112562
		Wombats Partners S.A. ....	112592

**Purple Grafton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 153.247.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 840 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015115856/9.

(150124212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

---

**WBP3 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 15, rue Astrid.  
R.C.S. Luxembourg B 156.980.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour WBP3 S.A.*

Référence de publication: 2015116079/10.

(150124120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

---

**Captain Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 160.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Référence de publication: 2015116644/10.

(150125449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

---

**WLM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8814 Bigonville, 32, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 112.223.

Par la présente, la société WLM SA. fait part du changement d'adresse de l'administrateur ainsi que du délégué à la gestion journalière à savoir Monsieur Bour Adrien. La nouvelle adresse se situe à B-1050 Ixelles, 41, avenue du Général de Gaulle.

*Pour la société WLM SA*

Référence de publication: 2015116081/11.

(150124284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

---

**Capinera S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 129.675.

Nous vous informons que l'associé Camperio Legal & Fiduciary Services PLC en qualité de Trustee de «The Oreste Severgnini Trust» a changé sa dénomination en Camperio Legal & Fiduciary Services PLC en qualité de «The OS Trust».

Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Pour copie conforme

*Pour Le Conseil de Gérance*

Francesca Docchio

*Gérant*

Référence de publication: 2015116673/14.

(150125848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

---

**C.K. Société Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8440 Steinfort, 55, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 35.703.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015116634/9.

(150126429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

**By H S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.191.750,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 171.206.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Référence de publication: 2015116631/10.

(150125302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

**B310 Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 101.954.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015116633/10.

(150125643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

**C.P Group Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9907 Troisvierges, 51, route d'Asselborn.

R.C.S. Luxembourg B 163.305.

La société «International Business Performers S.A.» fait savoir qu'elle démissionne de son poste de Commissaire aux Comptes de la société C.P. Group Lux S.A., inscrite au registre de commerce avec le numéro B163305 avec effet rétroactif en 2013.

Wiltz, le 14 juillet 2015.

International Business Performers S.A.

Référence de publication: 2015116636/12.

(150125965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

**C.L.L. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 4, Op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 175.643.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 14 juillet 2015.

*Pour la société*

Joëlle SCHWACHTGEN

*Le notaire*

Référence de publication: 2015116635/13.

(150125507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

**Centuria Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 144.076.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015116649/10.

(150125828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

---

**Caves Krier Frères, Remich, société anonyme, Société Anonyme.**

Siège social: L-5573 Remich, 1, Montée Saint Urbain.

R.C.S. Luxembourg B 102.582.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/07/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015116648/12.

(150124861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

---

**Capital Invest International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 177.829.

*Extrait des résolutions prises par l'Associé unique en date du 28 mai 2015*

En date du 28 mai 2015, l'Associé unique a décidé:

- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, 2 rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015.

Luxembourg, le 24 juin 2015.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Capital Invest International Sàrl*

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015116642/15.

(150125493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

---

**Capital Four Invest, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 150.144.

*Extraits des Résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 Juin 2015*

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 30 Juin 2015, que Messieurs Eric B. Chinchon, Emmanuel Bégat et Laust Johan Johnsen ont été réélus en leur qualité d'administrateur de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2016. Il résulte que KPMG Luxembourg a été réélu en sa qualité de commissaire aux comptes de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Juillet 2015.

*Pour Capital Four Invest*

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015116640/17.

(150125741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

---

**Textilco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 40.730.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015116031/9.  
(150124191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

---

**MCP III Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 90.735,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 154.543.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14 juillet 2015.  
Référence de publication: 2015117212/10.  
(150125747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

---

**Maxfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 73.083.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2015*

Démission de Fiduciaire et Expertise (Luxembourg) S.A. de sa fonction de commissaire aux comptes.  
Nomination de FGA (Luxembourg) S.A., RC Luxembourg B 61 096, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer en tant que commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015117211/12.

(150126069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

---

**Matrixx S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4959 Bascharage, 2, Zone Artisanale Am Zaemer.  
R.C.S. Luxembourg B 151.505.

*Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2015*

Les actionnaires de la société MATRIXX S.A. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale constant que les mandats des administrateurs de:

- Monsieur Carlo SCHULER, Administrateur-délégué et Président du conseil d'administration
- Madame Danièle SCHULER-BRESSAGLIA, Administrateur
- Monsieur Yannick SCHULER, Administrateur

sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de cinq années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2020.

D'autre part, le mandat de:

- LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de cinq années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2020.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Référence de publication: 2015117209/22.

(150125494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

---

**Mehonne S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 105.376.

—

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 04 mai 2015*

Renouvellement du mandat des administrateurs pour une durée de 6 ans:

Monsieur Gérard Paulus, né le 18/04/1960 à Verviers, demeurant à B-4801 Verviers, Place Natalis 4

Madame Catherine Pernay, née le 07/03/1962 à Verviers, demeurant à B-4801 Verviers, Place Natalis 4

Démission de Fiduciaire &amp; Expertises Luxembourg S.A. de sa fonction d'administrateur

Renouvellement du mandat de l'administrateur délégué pour une durée de 6 ans:

Monsieur Gérard Paulus, né le 18/04/1960 à Verviers, demeurant à B-4801 Verviers, Place Natalis 4

Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans:

FGA Luxembourg S.A., RC Luxembourg B 61.096, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015117221/17.

(150126166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

---

**Burlington Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 23, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 74.792.

—

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 3 juillet 2015 que la démission de Monsieur Frédéric Gardeur, de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat a été acceptée.

Le conseil d'administration est désormais composé de:

- Alexander Studhalter, administrateur et Président du conseil d'administration

- Luca Gallinelli, administrateur

- Sabrina Colantonio, administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2015.

*Pour Burlington Properties S.A.**Un mandataire*

Référence de publication: 2015116629/18.

(150125731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

---

**Capital Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.778.

—

Il est à noter que l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter le lettre de démission de Monsieur Martin Eckel en date du 18 juin 2015 de son mandat de gérant de la Société avec effet au 3 juillet 2015;

- de nommer Julie Pierre, demeurant professionnellement au 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouvelle gérante de la Société avec effet au 3 juillet 2015 et pour une durée indéterminée;

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de

Madame Julie Pierre, gérante.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capital Retail S.à r.l.

Julie Pierre

*Mandataire*

Référence de publication: 2015116643/19.

(150125248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

**MCP-CMC III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 134.354.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Référence de publication: 2015117213/10.

(150125684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

---

**Maw Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 9, rue Nicolas Brosius.  
R.C.S. Luxembourg B 173.975.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2015*

Démission de Fiduciaire et Expertises (Luxembourg) S.A., RC Luxembourg B 70 909, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer de sa fonction de commissaire aux comptes.

Nomination de FGA (Luxembourg) S.A., RC B 61 096, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer, en tant que commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015117210/13.

(150126070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

---

**Massimo Dutti Belux, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1661 Luxembourg, 34, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 86.657.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société Massimo Dutti Belux, société de droit belge, tenue en date du 2 avril 2015*

Le Conseil d'Administration de la Société tenu en date du 2 avril 2015 décide de:

- révoquer Monsieur Pablo D'Anglade Alvariño, domicilié au 5, rue du Renard, 75004 Paris (France) de la fonction de représentant légal et délégué à la gestion journalière de la Société.

- nommer Monsieur Javier Eguirón Vidarte domicilié au 21 (boîte 26), rue d'Idalie, 1050 Bruxelles (Belgique) en qualité de représentant légal et délégué à la gestion journalière de la Société et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015117208/15.

(150125758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

---

**Marina Bay S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 143.351.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue extraordinairement le 3 juillet 2015 que M. Stefano BIAGGI, né le 10 mai 1965 à Mendrisio, Suisse, demeurant au 5 Via Paola Torriani, CH-6850 Mendrisio, Suisse, a été nommé à la fonction d'administrateur en remplacement de Mme Monica CANOVA, démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Il résulte également du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue par voie circulaire le 3 juillet 2015 que M. Stefano BIAGGI, demeurant au 5, Via Paolo Torriani, CH-6850 Mendrisio, Suisse, a été nommé à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015117203/16.

(150126147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

---

**Masofema S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 49.027.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015117207/9.

(150125798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

---

**MICHEL Beteiligung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 160.008.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Compliance Partners S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2015117228/11.

(150125752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

---

**Michelangelo Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 121.254.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MICHELANGELO SICAV

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

*Banque Domiciliataire*

Pier Paolo Squillante / Ubaldo Migliorati

Référence de publication: 2015117229/14.

(150126620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

---

**Minute Mix S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4149 Schiffflange, Z.I. Um Monkeler.

R.C.S. Luxembourg B 176.785.

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire*

Les actionnaires, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Ratification de la démission des administrateurs:

- Monsieur Georges WICKLER, né le 16 mai 1962 à Diekirch, demeurant à L-9132 Schieren, 12, Op der Schlaed.

- Monsieur Serge WICKLER, né le 10 août 1974 à Ettelbruck, demeurant à L-7425 Openthalt, Maison3.

2) Ratification de la démission de l'administrateur délégué:

- Monsieur Georges WICKLER, né le 16 mai 1962 à Diekirch, demeurant à L-9132 Schieren, 12, Op der Schlaed.

3) Nomination d'un administrateur:

- Monsieur Pierre LISÉ, né le 2 février 1948 à Mondorf-les-Bains, demeurant à L-3316 Bergem, 22, rue Basse.

La durée du mandat de l'administrateur prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2018, statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2017.

Schiffflange, le 10 juillet 2015.

*Les Actionnaires*

Référence de publication: 2015117230/20.

(150126353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

---

**Mobs S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1825 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R.C.S. Luxembourg B 171.306.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015117233/9.

(150125626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

---

**Molkerei Thiry s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4995 Schouweiler, 19, rue du Stade.  
R.C.S. Luxembourg B 174.471.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Monsieur Claude THIRY

*Le gérant technique*

Référence de publication: 2015117235/11.

(150124995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

---

**Nexus Capital (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 24.443.916,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 155.332.

*Extrait des résolutions de la réunion du Conseil de Gérance de la Société en date du 15 juin 2015*

Il est à noter que le siège de la Société se trouve désormais au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320, Luxembourg.

Il est également à noter le changement d'adresse des gérants de la Société, Mme Miranda Lansdowne et Mme Pamela Valasuo. Leurs adresses professionnelles se situent désormais au 68-70 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2015.

*Mandataire*

Référence de publication: 2015117256/15.

(150126287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

---

**Myhome S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8232 Mamer, 3, rue de Holzem.  
R.C.S. Luxembourg B 111.415.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2015*

Renouvellement du mandat des administrateurs pour une durée de 6 ans:

Monsieur GATHON Jean-Michel, né le 08/09/1968 à Huy, demeurant à B-6001 Marcinelle, 58 Rue du Grand Pont

Madame SOMMERS Catherine, née le 11/03/1968 à Charleroi, demeurant à B-6001 Marcinelle, 58 Rue du Grand Pont

Monsieur DOYLE Brian, né le 10/09/1962 à Dublin, demeurant à B-3090 Overijse, 99 Kasteelstraat

Madame DOYLE Noreen, née le 26/03/1963 à Cork, demeurant à B-3090 Overijse, 99 Kasteelstraat

Renouvellement du mandat des administrateurs délégués pour une durée de 6 ans:

Monsieur GATHON Jean-Michel, né le 08/09/1968 à Huy, demeurant à B-6001 Marcinelle, 58 Rue du Grand Pont

Monsieur DOYLE Brian, né le 10/09/1962 à Dublin, demeurant à B-3090 Overijse, 99 Kasteelstraat

Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans:

FGA (Luxembourg) S.A., RC Luxembourg B 61 096, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015117245/19.

(150126161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

---

**Adco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 100.974.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Référence de publication: 2015116454/10.

(150126105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

---

**Ambi Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 174.340.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II  
L-1840 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2015116534/13.

(150125547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

---

**Vostine Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 155.213.

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco C&T (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 21 septembre 2010 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- Vostine Finance S.à r.l., B 155213, ayant son siège social, jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2014, au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg; et
- Citco C&T (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.  
Severine Canova / Damien Nussbaum

Référence de publication: 2015116057/15.

(150123812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

---

**Venista Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 190.821.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 9 juillet 2015*

1. Le Conseil d'Administration acte la démission avec effet au 22 juin 2015, de Monsieur Guillaume Scroccaro de son mandat d'Administrateur de la société.
2. Le Conseil d'Administration décide de coopter, avec effet au 22 juin 2015, au poste d'Administrateur Monsieur Marc Besch, employé privé, né le 21 novembre 1964 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme  
Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2015116061/16.

(150125122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

---

**Adamed Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: PLN 111.755,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 181.021.

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of the month of June,  
Before the undersigned Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Demada Sp. z o.o., a public limited liability company organized under the laws of the Republic of Poland, having its registered office at Pienkow 149, 05-152 Czosnow, Poland, registered with the National Court Register of Warsaw (Poland) under number KRS 0000477267,

here duly represented by Mr. Przemysław Bonar, tax manager, residing at ul. Skarbka z Gór 65c/2, 03-287 Warsaw, Poland, by virtue of a proxy given under private seal.

Zakład Farmaceutyczny Adamed Pharma S.A., a public limited liability company incorporated and existing under the laws of Poland, having its registered office at Ul. Szkolna 33, 95-054 Ksawerow, Poland, registered with the District Court of Lodz (Poland) under number KRS 116926,

here duly represented by Mr. Pawel Roszczyk, chief financial officer, residing professionally at ul. Królowej Marysienki 31/116, 02-954 Warsaw, Poland, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the representatives of the appearing parties will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Demada Sp. z o.o. and Zakład Farmaceutyczny Adamed Pharma S.A. hold all the corporate units of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the law of Luxembourg under the name Adamed Finance Luxembourg S.à r.l. (hereinafter, the "Company"), with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 181021, established pursuant to a deed dated October 15<sup>th</sup>, 2013, and published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 3091 on December 5<sup>th</sup>, 2013 and lastly modified by a notarial deed dated November 18<sup>th</sup>, 2014 and published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 970 on April 11, 2015.

The capital of the Company is set at ninety six thousand six hundred sixty eight Polish Zloty (PLN 96,668) represented by ninety six thousand six hundred sixty eight (96,668) corporate units (collectively the "Corporate Units" or individually, the "Corporate Unit") of one Polish Zloty (PLN 1) each, all of which are fully paid up.

The appearing parties, represented as above mentioned, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The members resolve to increase the Company's corporate capital to the extent of fifteen thousand eighty seven Polish Zloty (PLN 15,087) to raise it from its amount of ninety six thousand six hundred sixty eight Polish Zloty (PLN 96,668) to one hundred eleven thousand seven hundred fifty five Polish Zloty (PLN 111,755) by the creation and issuance of fifteen thousand eighty seven (15,087) corporate units with a nominal value of one Polish Zloty (PLN 1) (the "New Corporate Units") and vested with the same rights and obligations as the existing corporate units.

*Subscription - Payment*

Demada Sp. z o.o., prenamed, decides not to subscribe to the New Corporate Units and accepts their subscription as detailed below.

Zakład Farmaceutyczny Adamed Pharma S.A., prenamed, declares that it subscribes to the New Corporate Units together with an aggregate share premium of three million four hundred eighty four thousand nine hundred thirteen Polish Zloty (PLN 3,484,913) for a total amount of three million five hundred thousand Polish Zloty (PLN 3,500,000) and that it fully pays it up by contribution in cash for an amount of three million five hundred thousand Polish Zloty (PLN 3,500,000).

*Evidence of the contribution's existence and value*

Proof of the existence and value of the contribution in cash has been given to the undersigned notary.

*Second resolution*

The members resolve that pursuant to the above amendments, article 5 paragraph 1 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

"The corporate capital is set at one hundred eleven thousand seven hundred fifty five Polish Zloty (PLN 111,755) represented by one hundred eleven thousand seven hundred fifty five (111,755) corporate units in registered form, having a par value of one Polish Zloty (PLN 1) each, all subscribed and fully paid-up.

Any share premium paid on the subscription of corporate units will always remain attached to the corporate units on which it will be paid and will be reimbursed exclusively to the owners of such corporate units."

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le dixième jour du mois de juin,

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

Demada Sp. z o.o., une société anonyme soumise à la loi de la République de Pologne, ayant son siège social au 149 Pienkow, 05152 Czosnow, Pologne, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de la Ville de Varsovie (Pologne) sous le numéro 0000477267,

ici représentée par Monsieur Przemysław Bonar, tax manager, demeurant au ul. Skarbka z Gór 65c/2, 03-287 Varsovie, Pologne, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Zaklad Farmaceutyczny Adamed Pharma S.A., une société soumise à la loi de la République de Pologne, ayant son siège social à Ul. Szkolna 33, 95-054 Ksawerow, Pologne, et enregistrée avec le Tribunal d'Arrondissement de Lodz (Pologne) sous le numéro 116926,

ici représentée par Monsieur Pawel Roszczyk, chief financial officer, demeurant au ul. Królowej Marysieńki 31/116, 02-954 Varsovie, Pologne, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Demada Sp. z o.o. et Zaklad Farmaceutyczny Adamed Pharma S.A. détiennent l'entièreté des parts sociales de la société à responsabilité limitée établie et soumise à la loi du Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination Adamed Finance Luxembourg S.à r.l. (ci-après, la «Société»), ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181021, constituée par un acte du 15 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3091 le 5 décembre 2013 et modifiée pour la dernière fois par un acte du 18 novembre 2014 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 970 le 11 avril 2015.

Le capital de la Société est fixé à quatre-vingt-seize mille six cent soixante-huit Zloty polonais (96.668 PLN), représenté par quatre-vingt-seize mille six cent soixante-huit (96.668) parts sociales (collectivement les «Parts Sociales» ou individuellement la «Part Sociale»), toutes entièrement libérées.

#### *Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quinze mille quatre-vingt-sept Zloty polonais (15.087 PLN) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-seize mille six cent soixante-huit Zloty polonais (96.668 PLN) à cent onze mille sept cent cinquante-cinq Zloty polonais (111.755 PLN) par la création et l'émission de quinze mille quatre-vingt-sept (15.087) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un Zloty polonais (1 PLN) (les «Nouvelles Parts Sociales») et bénéficiant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Souscription - Libération*

Demada Sp. z o.o., prénommée, déclare ne pas vouloir souscrire les Nouvelles Parts Sociales et accepte leur souscription comme décrit ci-dessous.

Zaklad Farmaceutyczny Adamed Pharma S.A., prénommée, déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales ensemble avec une prime d'émission d'un montant de trois millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent treize Zloty polonais (3.484.913 PLN) pour un montant total de trois millions cinq cent mille Zloty polonais (3.500.000 PLN) et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trois millions cinq cent mille Zloty polonais (3.500.000 PLN).

#### *Preuve de l'existence et valeur de l'apport*

Preuve de l'existence et de la valeur cet apport en numéraire a été donnée au notaire instrumentant.

### Deuxième résolution

Suite aux changements ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cent onze mille sept cent cinquante-cinq Zloty polonais (111.755 PLN), représenté par cent onze mille sept cent cinquante-cinq (111.755) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un Zloty polonais (1 PLN) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Toute prime d'émission à payer lors de la souscription de parts sociales devra rester attachée aux parts sociales au titre desquelles elle a été payée et devra être remboursée exclusivement aux détenteurs de telles parts sociales.»

### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et lieu de résidence, ladite partie signe ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: Bonar, Roszczyk, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 juin 2015. Relation: EAC/2015/13514. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015116453/127.

(150125331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

### **Sogimme II S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 155.020.

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'actionnaire unique de la société «Sogimme II S.A.», une société anonyme ayant son siège social au 2, rue Marie Curie, L-8049 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, et étant enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.020 (ci-après la «Société»). La Société a été constituée suivant un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 juillet 2010, publié au Mémorial C, «Recueil des Sociétés et Associations» («Mémorial C») sous le numéro 2110 du 7 octobre 2010, et dont les statuts ont été modifiés dernièrement suivant un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, précité, en date du 23 mars 2012, publié au Mémorial C sous le numéro 1380 du 4 juin 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Peggy Simon, employée, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Claudine Schoellen, employée, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Peggy Simon, prénommée.

Le bureau ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que l'actionnaire unique présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que la procuration, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions en circulation, représentant l'intégralité du capital social de la Société, actuellement fixé à trente-et-un mille Euros (31.000,- EUR) et représenté par trente-et-une (31) actions de catégorie A d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune et deux cent soixante-dix-neuf (279) actions de catégorie B d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune (toutes les actions de catégorie A et toutes les actions de catégorie B sont ci-après collectivement désignées comme les «Actions»), sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification des règles de composition du Conseil d'administration de la Société afin que ce dernier puisse être composé d'un nombre pair ou impair d'administrateurs;

2. Décision de supprimer les différentes catégories d'actions et de renommer toutes les Actions en tant qu'actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune sans modification du capital social de la Société;

3. Modification afférente des articles 3, 4 et 5 des statuts de la Société;

4. Acceptation des démissions, avec effet au 22 juin 2015, de Monsieur Louis-Marie Piron en sa qualité d'administrateur-délégué de catégorie A de la Société et de Monsieur Gaël Pirou en sa qualité d'administrateur de catégorie A de la Société, et décision de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exercice de leur mandat respectif jusqu'à la date d'effet de leur démission;

5. Acceptation de la démission, avec effet au 29 juin 2015, de Monsieur Arnaud Schreiber en sa qualité d'administrateur-délégué de catégorie B de la Société et décision de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date d'effet de sa démission; et

6. Nomination, avec effet au 22 juin 2015, de Madame Christine Fornaroli, en qualité d'administrateur-délégué de catégorie A de la Société, et de Monsieur Gilles Dupin, en qualité d'administrateur de catégorie A de la Société.

L'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'actionnaire unique a décidé de modifier les règles de composition du conseil d'administration de la Société de sorte que le conseil d'administration puisse être valablement constitué avec un nombre pair d'administrateurs ou un nombre impair d'administrateurs.

#### *Deuxième résolution*

L'actionnaire unique a décidé de supprimer les différentes catégories d'actions et de renommer toutes les Actions en tant qu'actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune sans modification du capital social de la Société.

#### *Troisième résolution*

L'actionnaire unique a décidé, en vertu de ce qui précède, de modifier l'article 3, l'article 4 et l'article 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions peuvent être soit nominatives soit au porteur au choix de l'actionnaire unique ou des actionnaires, le cas échéant.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le rachat en cas de rachat des actions des actionnaires par la société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Le capital émis de la société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces statuts ou, selon le cas, par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales pour toute modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins. La société peut être administrée par un conseil d'administration composé d'un nombre pair d'administrateurs ou d'un nombre impair d'administrateurs, actionnaires ou non. Les membres du conseil d'administration peuvent être scindés en plusieurs catégories.

Si la société comporte un seul actionnaire, elle peut être dirigée par un administrateur unique ou par plusieurs administrateurs composant un conseil d'administration. L'administrateur unique exerce les pouvoirs qui sont dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires, les administrateurs restant ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du Président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le conseil d'administration peut délibérer valablement si un quorum d'Administrateurs est présent ou représenté à ce conseil. Ce quorum est réputé présent ou représenté si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, étant admis. Par ailleurs, lorsqu'il existe plusieurs catégories d'administrateurs, un administrateur de chaque catégorie doit au moins être présent ou représenté à ce conseil. Les décisions prises par le conseil d'administration nécessitent le vote de la majorité des administrateurs présents ou représentés, parmi lequel le vote affirmatif d'au moins un administrateur de chaque catégorie, si le conseil d'administration est divisé en catégories.

En cas de ballottage lors d'une réunion, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire, en exprimant son approbation au moyen d'un ou plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société ne se trouve engagée que par la signature conjointe d'un administrateur-délégué de la catégorie A et d'un administrateur ou administrateur-délégué de la catégorie B ou par la signature conjointe d'un administrateur-délégué de la catégorie B et d'un administrateur ou administrateur-délégué de la catégorie A. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, aux poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.»

#### *Quatrième résolution*

L'actionnaire unique a décidé (i) d'accepter les démissions, avec effet au 22 juin 2015, de Monsieur Louis-Marie Piron, né le 15 février 1956, à Opont, Belgique, demeurant professionnellement au 2, rue Marie Curie, L-8049 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, en sa qualité d'administrateur-délégué de catégorie A de la Société et de Monsieur Gaël Pirou, né le 2 mai 1962, à Thionville, France, demeurant professionnellement au 2, rue Marie Curie, L-8049 Strassen, en sa qualité d'administrateur de catégorie A de la Société et (ii) de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exercice de leur mandat respectif jusqu'à la date d'effet de leur démission.

#### *Cinquième résolution*

L'actionnaire unique a décidé d'accepter la démission, avec effet au 29 juin 2015, de Monsieur Arnaud Schreiber, né le 8 mai 1975, à Charleroi, Belgique, demeurant professionnellement au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en sa qualité d'administrateur de catégorie B de la Société et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date d'effet de sa démission.

#### *Sixième résolution*

L'actionnaire unique a décidé de confirmer la cooptation faite par le Conseil d'Administration tenu le 16 juin 2015 suite aux démissions de Messieurs Louis-Marie Piron et Gaël Pirou, précités, avec effet au 22 juin 2015, et donc de nommer Madame Christine Fornaroli, née le 24 novembre 1968 à Verviers, Belgique, demeurant professionnellement au 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité d'administrateur-délégué de catégorie A de la Société, et Monsieur Gilles Dupin, né le 1<sup>er</sup> février 1955 à Paris, France, demeurant professionnellement au 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité d'administrateur de catégorie A de la Société.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose désormais des trois membres suivants:

- Madame Christine Fornaroli, administrateur-délégué de catégorie A;
- Monsieur Gilles Dupin, administrateur de catégorie A; et
- Monsieur Moysse Dargaa, administrateur-délégué de catégorie B.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société approuvant les comptes annuels de l'année 2015.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, C. SCHOELLEN, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 1<sup>er</sup> juillet 2015. Relation: GAC/2015/5532. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 06 juillet 2015.

Référence de publication: 2015115998/163.

(150124502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

---

**Eco Financière S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 87.376.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement rendu en date du 9 juillet 2015, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme ECO FINANCIERE S.A (RCS B87376) avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et dont le siège social a été dénoncé en date du 19 juillet 2010.

Les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Stéphanie STAROWICZ

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2015116825/15.

(150125631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

---

**Meggitt Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 198.353.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of June,

Before Us, Maître Jacques KESSELER, notary, residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

**THERE APPEARED**

Cavehurst Limited, a private limited company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at Atlantic House, Aviation Park West, Bournemouth International Airport, Christchurch, Dorset BH23 6EW, registered with the Companies House under number 3114550,

here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

**1. Corporate form and name.** This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of Meggitt Finance S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

**2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**3. Objects.** The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

**4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

**5. Share capital.**

5.1 The share capital of the Company is twenty thousand US Dollars (USD 20,000) divided into 20,000 shares with a nominal value of one US Dollars (USD 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights.

5.5 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

**6. Indivisibility of shares.**

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

**7. Transfer of shares.**

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

**8. Management.**

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

**9. Powers of the managers.** The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

**10. Representation.** Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the sole signature of the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, the joint signature of any two Managers;

10.3 the sole signature of any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

**11. Agent of the managers.** The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any two managers may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

**12. Board meetings.**

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman. All Board Meetings shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may in exceptional circumstances determine.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment initiated from Luxembourg provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Such meeting is deemed to be held in Luxembourg. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of managers (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

**13. Shareholders' resolutions.**

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8

13.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted.

13.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be

no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8.1 and the above provisions of Article 13.8.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

#### 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1<sup>st</sup> January and ends on the 31<sup>st</sup> December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the following 31 December (all dates inclusive).

#### 15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

**16. Dissolution and liquidation.** The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

#### 17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

#### *Subscription - Payment*

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

Subscriber	Numbers of shares	Amount allocated to the share capital	Amount allocated to the share premium account of the Company
Cavehurst Limited . . . . .	20,000	USD 20,000.-	USD 30,000.-
Total . . . . .	20,000	USD 20,000.-	USD 30,000.-

All these Shares have been fully paid up in cash, so that the sum of fifty thousand US Dollars (USD 50,000) (of which twenty thousand US Dollars (USD 20,000) is allocated to the share capital of the Company and thirty thousand US Dollars (USD 30,000.-) is allocated to the share premium account of the Company), is forthwith at the free disposal of the Company.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 1,700.- euro.

*Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, representing the entirety of the subscribed share capital adopted through its proxyholder, the following resolutions:

1) The following persons are appointed as Managers of the Company for an undetermined period and with immediate effect:

- Mr. Derek John O'Neill, Head of Treasury & Tax, born on 28 September 1962 in Frankfurt (Germany), having his professional address at Atlantic House, Aviation Park West, Bournemouth International Airport, Christchurch, Dorset BH23 6EW, United Kingdom;

- Ms. Marina Louise Thomas, Group Company Secretary, born on 19 November 1976 in Guildford (United Kingdom), having her professional address at Atlantic House, Aviation Park West, Bournemouth International Airport, Christchurch, Dorset BH23 6EW, United Kingdom; and

- Ms. Valérie Warland, born on 9 May 1972 in Namur (Belgium), residing at 11, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2) The Company shall have its Registered Office at 20, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le trente juin,

Par-devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand Duché de Luxembourg,

A COMPARU

Cavehurst Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'Angleterre et le Pays de Galles, ayant son siège social à l'Atlantic House, Aviation Park West, Bournemouth International Airport, Christchurch, Dorset BH23 6EW, immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 3114550,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**1. Forme social et nom.** Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de Meggitt Finance S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

**2. Siège social.**

2.1 La siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 En tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) Le Gérant Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est gérée à ce moment là par un Gérant Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société est gérée à ce moment là par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 En tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") passée conformément à ces Statuts - y compris l'Article 13.4 - et les lois du Grand-Duché de Luxembourg de temps en temps, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société ainsi qu'approprié.

2.4 La Société peut avoir des filiales, des succursales et toute autres offices à la fois au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.

**3. Objets.** Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;

3.2 d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et / ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;

3.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié), et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

3.4 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) le déterminera, y compris, sans limitation, par l'émission (dans la mesure où la Loi Luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, sans limitation, tout personne appartenant à la Société;

3.6 de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté, y compris, sans limitation, une garantie et une sûreté en vue de l'exécution des obligations et du paiement de sommes d'argent par toute personne (y compris, sans limitation, toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect (une "Entité Holding") ou toute personne qui est à cet instant un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute entité sociale dans laquelle l'Entité Holding a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associé à la Société dans certaines activités ou partenariat), sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie (quelle soit directe ou indirecte) et que ce soit par engagement personnel ou gage, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs ou du capital non encore émis (présent ou futur) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet Article 3.6, une "garantie" comprend, sans limitation, toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation (y compris, sans limitation, en avançant de l'argent, en acquérant ou en souscrivant à des parts ou tout autre titre et par l'acquisition de biens ou services), d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette;

3.7 d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

3.8 de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié), y compris, sans limitation, des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en gage, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

3.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet Article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, d'agent, de co-contractant, de trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une autre personne ou d'autres personnes;

3.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la loi luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la loi luxembourgeoise ne soit obtenue.

**4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**5. Capital social.**

5.1 Le capital social est fixé à vingt mille dollars US (20.000,- USD) représenté vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar US (1,- USD) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associés" doit être interprété conformément.

5.2 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de la contribution et peut créditer les contributions à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant contribué au contributeur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux sous réserve des dispositions contraires des présents Statuts.

5.5 La Société peut racheter, rembourser et/ou annuler ses Parts Sociales conformément à la Loi de 1915.

## **6. Indivisibilité des parts sociales.**

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit la Société de celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

## **7. Cession de parts sociales.**

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles sauf pour raison de décès à d'autres personnes que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession à une assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles pour raison de décès à d'autres personnes que les Associés sauf si les Associés détenant trois quarts des Parts Sociales détenues par les survivants ont accepté la cession ou que les conditions envisagées par l'article 189 de la Loi de 1915 s'appliquent;

7.2.3 La cession de Parts Sociales est sujette aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

## **8. Gérance.**

8.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.

8.2 Si la Société est administrée à un moment par Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts par le "Gérant Unique".

8.3 Si la Société est administrée de temps en temps par plus qu'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil" ou le "Conseil de Gérance").

8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment avec ou sans cause par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.

**9. Pouvoirs des gérants.** Le Gérant Unique, quand la Société est administrée par un seul gérant, ou en cas de pluralité de Gérants le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts et qui seront décidées par les Associés.

**10. Représentation.** Sous réserve des dispositions de la loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société est valablement liée ou représentée vis-à-vis des tiers par:

10.1 si la Société est administrée par un Gérant Unique, la seule signature de son Gérant Unique;

10.2 en cas de pluralité de Gérants, la signature conjointe de deux Gérants;

10.3 la seule signature de toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué conformément à l'Article 11.

**11. Mandataires des gérants.** Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, deux des Gérants peuvent déléguer n'importe lesquels de leurs pouvoirs pour remplir des tâches spécifiques, à un ou plusieurs mandataires ad hoc et devra déterminer les pouvoirs et responsabilités de tels mandataires et rémunération (si c'est le cas), la durée de leur période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de leur mandat.

## **12. Réunion du conseil de gérance.**

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance pourra nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Gérants ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonction en son nom à la Réunion du Conseil. Un

Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant aux quorums requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si la totalité des Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple.

12.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, de vidéo conférence et de conférence téléphonique ou de tous autres équipements de communication à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputé être présent en personne à la réunion et devra être compté dans le quorum et sera autorisé à voter. Sujet à la loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par tous les Gérants seront réputés pour les besoins des présents statuts, valables et effectivement effectuées à une Réunion du Conseil, peu importe que moins que le nombre de Gérants (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou en relation avec tout Gérant, son Représentant) est valide comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et pourra consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signée par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants concernés.

12.7 Les procès-verbaux d'un Conseil de Gérance devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

### **13. Résolutions des associés.**

13.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valides uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si une telle figure n'est pas atteinte lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront convoquer ou être consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes, sans préjudice du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés.

13.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 13.3, toute résolution pour modifier les présents Statuts (y compris le changement de Siège Social), sous réserve de dispositions contraires, doit être passée par une majorité des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution pour déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou pour nommer les liquidateurs doit être passée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

13.6 Une réunion des Associés (une "Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

13.8

13.8.1 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les résolutions des Associés pourront être passées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et donne son vote par écrit.

13.8.2 Les conditions de majorité requises applicables à l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à la prise de résolutions écrites par les Associés. Sauf dans les cas requis par la Loi Luxembourgeoise, aucun quorum ne sera requis pour l'adoption des résolutions écrites par les Associés. Les résolutions écrites des Associés seront réputées valablement adoptées immédiatement après réception par la Société de copies originales (ou de copies envoyées par facsimilé ou par email attaché) des votes des Associés sous réserve des conditions requises à l'article 13.8.1 et des présentes dispositions 13.8.2, que les Associés aient voté ou non.

### **14. Exercice social.**

14.1 L'exercice social de la Société débute le 1 janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, en tant que mesure transitoire, le premier exercice social de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre suivant (toutes dates comprises).

### **15. Distribution sur parts sociales.**

15.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par résolutions des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance peut, le cas échéant, décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés soient récupérables par le(s) Associé(s).

**16. Dissolution et liquidation.** La liquidation de la Société sera décidée par une Réunion des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Dans le cas où la Société n'aurait qu'un Associé, cet Associé peut, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

### 17. Interprétation et loi luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

- (a) Un genre devra inclure chaque genre;
- (b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) Une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (d) une disposition légale ou statuts inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

17.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censé être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

17.1.3 Les en-têtes de ces Articles ne doivent pas affecter leur interprétation.

17.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant à allouer au capital social	Montant à allouer au compte de prime d'émission
Cavehurst Limited . . . . .	20.000	USD 20.000,-	USD 30.000,-
Total . . . . .	20.000	USD 20.000,-	USD 30.000,-

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de cinquante mille dollars US (50.000,- USD) (dont vingt mille dollars US (20.000,- USD) sont alloués au capital social de la Société et trente mille dollars US (30.000,-) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société), se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

### *Estimation de frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.700 euros.

### *Assemblée générale des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1- Sont nommés Gérants de la Société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat:

- M. Derek John O'Neill, Head of Treasury & Tax, né le 28 septembre 1962 à Francfort (Allemagne), ayant son adresse professionnelle à l'Atlantic House, Aviation Park West, Bournemouth International Airport, Christchurch, Dorset BH23 6EW, Royaume-Uni;

- Ms. Marina Louise Thomas, Group Company Secretary, née le 19 novembre 1976 à Guildford (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle à l'Atlantic House, Aviation Park West, Bournemouth International Airport, Christchurch, Dorset BH23 6EW, Royaume-Uni;

- Ms. Valérie Warland, née le 9 mai 1972 à Namur (Belgique), résidant au 11, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

2- Le siège social de la Société est établi au 20, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kesslerer.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 juillet 2015. Relation: EAC/2015/15424. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015115744/533.

(150124240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

#### **42 International Holding, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.450.934,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 179.405.

L'an deux mille quinze, le premier juillet.

Par-devant, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

Monsieur Stéphane LAURENT, né le 3 janvier 1975 à Bamako, Mali, avec une adresse professionnelle au 2 bis, Avenue Foch, F-94160 Saint Mandé, France (SL); et

Madame Laure DUPIN, née le 18 septembre 1978, à Villeneuve-sur-Lot, France, avec une adresse professionnelle au 2 bis, Avenue Foch, F-94160 Saint Mandé, France (LD),

tous deux ici représentés par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, ayant son adresse professionnelle au 10, Avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé le 1<sup>er</sup> juillet 2015, lesquelles après avoir été signées «Ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée établie en vertu des lois du Luxembourg sous la dénomination «42 International Holding» (ci-après la Société), ayant son siège social 4-6, Avenue de la Gare L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179405, constituée par acte reçu par Maître Francis KESSELER, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 1<sup>er</sup> août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2422, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2013 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 25 septembre 2014, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 3 décembre 2014 sous le numéro 3681 (ci-après l'Acte). Ledit Acte du 25 septembre 2014 a fait l'objet d'acte rectificatif du 27 octobre 2014 (l'Acte Rectificatif), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 4 décembre 2014 sous le numéro 3723, contenant rectification de la première et de la seconde résolution des versions anglaise et française de l'Acte.

II. Les comparants ont requis le notaire soussigné de noter qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la première et la seconde résolution des versions anglaise et française de l'Acte et que cette erreur a été maintenue dans l'Acte Rectificatif et qu'il y a lieu de procéder à la modification de l'Acte afin de donner une version définitive desdites résolutions.

La première et la deuxième résolution des versions anglaise et française de l'Acte ont été erronément indiquées comme suit:

#### **Version anglaise**

##### *“First resolution*

The shareholders resolve to increase the Company's share capital by an amount of two million four hundred thirty-eight thousand four hundred thirty-three Euro (EUR 2.438.433,-), in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,-) to two million four hundred fifty thousand nine hundred thirty-three Euro (EUR 2.450.933,-) by the creation and issuance of two million four hundred thirty-eight thousand four hundred thirty-three (2.438.433) new shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares (the New Shares).

### Subscription - Payment

1. SL, through its proxyholder, declares to subscribe for one million two hundred nineteen thousand two hundred seventeen (1.219.217) New Shares in the nominal amount of one million two hundred nineteen thousand two hundred seventeen Euro (EUR 1.219.217,-) and to pay the subscription price together with a share premium in the amount of one hundred thirty-five thousand four hundred sixty-eight Euro (EUR 135.468,-) by contribution in kind consisting in the contribution of the following shares held in private limited liability companies (société à responsabilité limitée) incorporate under the French Law: 42 Consulting, having its registered office at 2 bis, Avenue Foch, F-94160 Saint Mandé, France, RCS Créteil B 493323018, 42 Solution Architect having its registered office at 2 bis, Avenue Foch, F-94160 Saint Mandé, France, RCS Créteil B 753793264 and D&L Perspective having its registered office at 2 bis, Avenue Foch, F-94160 Saint Mandé, France, RCS Créteil B 491252227 (the SL Assets):

Assets - Name	Current number of shares	Current book value (EUR)	Current fair market value (EUR)	Aggregate value (EUR)
42 Consulting .....	400	10,-	1.353.185,-	1.353.185,-
42 Solution Architect .....	50	10,-	N/A	500,-
DL Perspectives .....	10	100,-	N/A	1.000,-
Total .....	460	N/A	N/A	1.354.685,-

2. LD, prenamed through its proxyholder, declares to subscribe for one million two hundred nineteen thousand two hundred seventeen (1.219.217) New Shares in the nominal amount of one million two hundred nineteen thousand two hundred seventeen Euro (EUR 1.219.217,-) and to pay the subscription price together with a share premium in the amount of one hundred thirty-five thousand four hundred sixty-eight Euro (EUR 135.468,-) by contribution in kind consisting in the contribution of the following shares held in 42 Consulting, prenamed, 42 Solution Architect prenamed and D&L Perspective prenamed (the LD Assets):

Assets - Name	Current number of shares	Current book value (EUR)	Current fair market value (EUR)	Aggregate value (EUR)
42 Consulting .....	400	10,-	1.353.185,-	1.353.185,-
42 Solution Architect .....	50	10,-	N/A	500,-
DL Perspectives .....	10	100,-	N/A	1.000,-
Total .....	460	N/A	N/A	1.354.685,-

### Evidence of the contributions existence and value

Proof of the existence and value of the contributions in kind have been given by a contribution declaration of LD and a contribution declaration of SL, attesting that they are the unrestricted owners of the LD Assets and SL Assets.

### Effective implementation of the contributions in kind

Mr. Stéphane LAURENT through his proxyholder, declares that:

- he is the unlimited owner of the SL Assets, which are freely transferable and not subject to any kind of preemption right, purchase option other than those known by the Company and by virtue of which a third party could request that the SL Assets be transferred to it.
- the SL Assets are free of any pledge, guarantee or usufruct;
- all formalities subsequent to the contribution in kind of the SL Assets required in the jurisdiction of the location of the SL Assets, are effected.

Mrs. Laure DUPIN through her proxyholder, declares that:

- she is the unlimited owner of the LD Assets, which are freely transferable and not subject to any kind of preemption right, purchase option other than those known by the Company and by virtue of which a third party could request that the LD Assets be transferred to it.
- the LD Assets are free of any pledge, guarantee or usufruct;
- all formalities subsequent to the contribution in kind of the LD Assets required in the jurisdiction of the location of the LD Assets, are effected.

### Report of the Company's managers

The report of the managers of the Company, dated September 24, 2014, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contributions in kind, expressly agree with their description, with their valuation and confirm the validity of the subscriptions and payments.”

*“Second resolution*

Following the above, the shareholders resolve to amend the first paragraph of the article 5 of the company's articles of association so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.** The subscribed share capital is set at two million four hundred fifty thousand nine hundred thirty-three Euro (EUR 2.450.933,-) represented by two million four hundred fifty thousand nine hundred thirty-three (2.450.933) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each.””.

**Version française**

*«Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux millions quatre cent trente-huit mille quatre cent trente-trois Euro (EUR 2.438.433,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) à deux millions quatre cent cinquante mille neuf cent trente-trois Euro (EUR 2.450.933,-) par l'émission de deux millions quatre cent trente-huit mille quatre cent trente-trois (2.438.433) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les Nouvelles Parts), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes

*Souscription - Libération*

1. SL, représenté par son mandataire, déclare souscrire à un million deux cent dix-neuf mille deux cent dix-sept (1.219.217) Nouvelles Parts, d'une valeur nominale totale de un million deux cent dix-neuf mille deux cent dix-sept Euro (EUR 1.219.217,-) et de les payer ensemble avec une prime d'émission d'un montant de cent trente-cinq mille quatre cent soixante-huit Euro (EUR 135.468,-) par un apport en nature consistant en l'apport des parts sociales qu'il détient dans les sociétés à responsabilité limitée de droit français 42 Consulting, ayant son siège social à 2 bis, Avenue Foch, F-94160 Saint Mandé, France, RCS Créteil B 493323018, 42 Solution Architect, ayant son siège social à 2 bis, Avenue Foch, F-94160 Saint Mandé, France, RCS Créteil B 753793264 et la société D&L Perspective ayant son siège social à 2 bis, Avenue Foch, F-94160 Saint Mandé, France, RCS Créteil B 491252227, comme suit (les Actifs SL):

Actifs - Dénomination	Nombre actuel de parts sociales	Valeur comptable actuelle (EUR)	Valeur de marché actuelle (EUR)	Valeur totale (EUR)
42 Consulting . . . . .	400	10,-	1.353.185,-	1.353.185,-
42 Solution Architect . . . . .	50	10,-	N/A	500,-
DL Perspectives . . . . .	10	100,-	N/A	1.000,-
Total . . . . .	460	N/A	N/A	1.354.685,-

2. LD, représentée par son mandataire, déclare souscrire à un million deux cent dix-neuf mille deux cent dix-sept (1.219.217) Nouvelles Parts, d'une valeur nominale totale de un million deux cent dix-neuf mille deux cent dix-sept Euro (EUR 1.219.217,-) et de les payer ensemble avec une prime d'émission d'un montant de cent trente-cinq mille quatre cent soixante-huit Euro (EUR 135.468,-) par un apport en nature consistant en l'apport des parts sociales qu'elle détient dans les sociétés à responsabilité limitée de droit français 42 Consulting, précitée, 42 Solution Architect, précitée et la société D&L Perspective précitée, comme suit (les Actifs LD):

Actifs - Dénomination	Nombre actuel de parts sociales	Valeur comptable actuelle (EUR)	Valeur de marché actuelle (EUR)	Valeur totale (EUR)
42 Consulting . . . . .	400	10,-	1.353.185,-	1.353.185,-
42 Solution Architect . . . . .	50	10,-	N/A	500,-
DL Perspectives . . . . .	10	100,-	N/A	1.000,-
Total . . . . .	460	N/A	N/A	1.354.685,-

*Preuve de l'existence et valeur de l'apport*

Preuve de l'existence et de la valeur de ces apports en nature a été faite par une déclaration de contribution de LD et une déclaration de contribution de SL, attestant qu'ils sont les propriétaires non contestés des Actifs LD et des Actifs SL.

*Réalisation effective de l'apport*

Mr. Stéphane LAURENT, par son mandataire, déclare:

- qu'il est le seul propriétaire sans restriction des Actifs SL apportés et possède les pouvoirs d'en disposer, ceux-ci sont légalement et conventionnellement librement transmissibles et non assujettis à un droit de préemption, une option d'achat, autres que ceux connus par la Société et en vertu desquels une tierce partie pourrait demander que les Actifs SL lui soient transférés.

- les Actifs SL sont libres de quelconque nantissement, garantie ou usufruit;  
 - toutes autres formalités subséquentes à l'apport en nature des Actifs SL apportés ont été effectuées dans la juridiction de situation des Actifs SL.

Mme. Laure DUPIN, par son mandataire, déclare:

- qu'elle est la seule propriétaire sans restriction des Actifs LD apportés et possède les pouvoirs d'en disposer, ceux-ci sont légalement et conventionnellement librement transmissibles et non assujettis à un droit de préemption, une option d'achat, autres que ceux connus par la Société et en vertu desquels une tierce partie pourrait demander que les Actifs LD lui soient transférés.

- les Actifs LD sont libres de quelconque nantissement, garantie ou usufruit;  
 - toutes autres formalités subséquentes à l'apport en nature des Actifs LD apportés ont été effectuées dans la juridiction de situation des Actifs LD.

#### *Rapport des gérants de la Société*

Les rapports des gérants de la Société en date du 24 septembre, 2014, annexés aux présentes, attestent que les gérants de la Société, reconnaissent avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérant de la Société à raison des apports en nature décrits plus haut, marquent expressément leur accord sur la description des apports en nature, sur leur évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.»

#### *«Deuxième résolution*

Suite à quoi, les associés décident de modifier l'article 5, premier paragraphe des statuts de la Société qui est désormais rédigé comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à deux millions quatre cent cinquante mille neuf cent trente-trois Euro (EUR 2.450.933,-) représenté par deux millions quatre cent cinquante mille neuf cent trente-trois (2.450.933) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.»»

L'erreur matérielle ayant affectée le rapport d'évaluation ainsi que les déclarations des apporteurs, une version rectificative desdits documents, après avoir été signée «Ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Alors qu'il aurait fallu indiquer:

#### **Version anglaise**

#### *“First resolution*

The shareholders resolve to increase the Company's share capital by an amount of two million four hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 2.487.500,-), in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,-) to two million five hundred thousand Euro (EUR 2.500.000,-) by the creation and issuance of two million four hundred eighty-seven thousand five hundred (2.487.500) new shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares (the New Shares).

#### *Subscription - Payment*

1. SL, through its proxyholder, declares to subscribe for one million two hundred forty-three thousand seven hundred fifty (1.243.750) New Shares in the nominal amount of one million two hundred forty-three thousand seven hundred fifty Euro (EUR 1.243.750,-) and to pay the subscription price together with a share premium in the amount of one hundred ten thousand nine hundred thirty-five Euro (EUR 110.935,-) by contribution in kind consisting in the contribution of the following shares held in private limited liability companies (société à responsabilité limitée) incorporate under the French Law: 42 Consulting, having its registered office at 2 bis, Avenue Foch, F-94160 Saint Mandé, France, RCS Créteil B 493323018, 42 Solution Architect having its registered office at 2 bis, Avenue Foch, F-94160 Saint Mandé, France, RCS Créteil B 753793264 and D&L Perspective having its registered office at 2 bis, Avenue Foch, F-94160 Saint Mandé, France, RCS Créteil B 491252227 (the SL Assets):

Assets - Name	Current number of shares	Current book value (EUR)	Current fair market value (EUR)	Aggregate value (EUR)
42 Consulting . . . . .	400	10,-	1.353.185,-	1.353.185,-
42 Solution Architect . . . . .	50	10,-	N/A	500,-
DL Perspectives . . . . .	10	100,-	N/A	1.000,-
Total . . . . .	460	N/A	N/A	1.354.685,-

2. LD, through its proxyholder, declares to subscribe for one million two hundred forty-three thousand seven hundred fifty (1.243.750) New Shares in the nominal amount of one million two hundred forty-three thousand seven hundred fifty Euro (EUR 1.243.750,-) and to pay the subscription price together with a share premium in the amount of one hundred ten thousand nine hundred thirty-five Euro (EUR 110.935,-) by contribution in kind consisting in the contribution of the

following shares held in 42 Consulting, prenamed, 42 Solution Architect prenamed and D&L Perspective prenamed (the LD Assets):

Assets - Name	Current number of shares	Current book value (EUR)	Current fair market value (EUR)	Aggregate value (EUR)
42 Consulting . . . . .	400	10,-	1.353.185,-	1.353.185,-
42 Solution Architect . . . . .	50	10,-	N/A	500,-
DL Perspectives . . . . .	10	100,-	N/A	1.000,-
Total . . . . .	460	N/A	N/A	1.354.685,-

*Evidence of the contributions existence and value*

Proof of the existence and value of the contributions in kind have been given by a contribution declaration of LD and a contribution declaration of SL, attesting that they are the unrestricted owners of the LD Assets and SL Assets.

*Effective implementation of the contributions in kind*

Mr. Stéphane LAURENT through his proxyholder, declares that:

- he is the unlimited owner of the SL Assets, which are freely transferable and not subject to any kind of preemption right, purchase option other than those known by the Company and by virtue of which a third party could request that the SL Assets be transferred to it.

- the SL Assets are free of any pledge, guarantee or usufruct;

- all formalities subsequent to the contribution in kind of the SL Assets required in the jurisdiction of the location of the SL Assets, are effected.

Mrs. Laure DUPIN through her proxyholder, declares that:

- she is the unlimited owner of the LD Assets, which are freely transferable and not subject to any kind of preemption right, purchase option other than those known by the Company and by virtue of which a third party could request that the LD Assets be transferred to it.

- the LD Assets are free of any pledge, guarantee or usufruct;

- all formalities subsequent to the contribution in kind of the LD Assets required in the jurisdiction of the location of the LD Assets, are effected.

*Report of the Company's managers*

The report of the managers of the Company, dated September 24, 2014, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contributions in kind, expressly agree with their description, with their valuation and confirm the validity of the subscriptions and payments.”

*“Second resolution*

Following the above, the shareholders resolve to amend the first paragraph of the article 5 of the company's articles of association so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.** The subscribed share capital is set at two million five hundred thousand Euro (EUR 2.500.000,-) represented by two million five hundred thousand (2.500.000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each.”

**Version française**

*«Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux millions quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cent Euro (EUR 2.487.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) à deux millions cinq cent mille Euro (EUR 2.500.000,-) par l'émission de deux millions quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cent (2.487.500) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les Nouvelles Parts), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes

*Souscription - Libération*

3. SL, représenté par son mandataire, déclare souscrire à un million deux cent quarante-trois mille sept cent cinquante (1.243.750) Nouvelles Parts, d'une valeur nominale totale d'un million deux cent quarante-trois mille sept cent cinquante Euro (EUR 1.243.750,-) et les payer ensemble avec une prime d'émission d'un montant de cent dix mille neuf cent trente-cinq Euro (EUR 110.935,-) par un apport en nature consistant en l'apport des parts sociales qu'il détient dans les sociétés à responsabilité limitée de droit français 42 Consulting, ayant son siège social à 2 bis, Avenue Foch, F-94160 Saint Mandé, France, RCS Créteil B 493323018, 42 Solution Architect, ayant son siège social à 2 bis, Avenue Foch, F-94160 Saint

Mandé, France, RCS Créteil B 753793264 et la société D&L Perspective ayant son siège social à 2 bis, Avenue Foch, F-94160 Saint Mandé, France, RCS Créteil B 491252227, comme suit (les Actifs SL):

Actifs - Dénomination	Nombre actuel de parts sociales	Valeur comptable actuelle (EUR)	Valeur de marché actuelle (EUR)	Valeur totale (EUR)
42 Consulting . . . . .	400	10,-	1.353.185,-	1.353.185,-
42 Solution Architect . . . . .	50	10,-	N/A	500,-
DL Perspectives . . . . .	10	100,-	N/A	1.000,-
Total . . . . .	460	N/A	N/A	1.354.685,-

4. LD, représentée par son mandataire, déclare souscrire à un million deux cent quarante-trois mille sept cent cinquante (1.243.750) Nouvelles Parts, d'une valeur nominale totale d'un million deux cent quarante-trois mille sept cent cinquante Euro (EUR 1.243.750,-) et les payer ensemble avec une prime d'émission d'un montant de cent dix mille neuf cent trente-cinq Euro (EUR 110.935,-) par un apport en nature consistant en l'apport des parts sociales qu'elle détient dans les sociétés à responsabilité limitée de droit français 42 Consulting, précitée, 42 Solution Architect, précitée et la société D&L Perspective précitée, comme suit (les Actifs LD):

Actifs - Dénomination	Nombre actuel de parts sociales	Valeur comptable actuelle (EUR)	Valeur de marché actuelle (EUR)	Valeur totale (EUR)
42 Consulting . . . . .	400	10,-	1.353.185,-	1.353.185,-
42 Solution Architect . . . . .	50	10,-	N/A	500,-
DL Perspectives . . . . .	10	100,-	N/A	1.000,-
Total . . . . .	460	N/A	N/A	1.354.685,-

#### *Preuve de l'existence et valeur de l'apport*

Preuve de l'existence et de la valeur de ces apports en nature a été faite par une déclaration de contribution de LD et une déclaration de contribution de SL, attestant qu'ils sont les propriétaires non contestés des Actifs LD et des Actifs SL.

#### *Réalisation effective de l'apport*

Mr. Stéphane LAURENT, par son mandataire, déclare:

- qu'il est le seul propriétaire sans restriction des Actifs SL apportés et possède les pouvoirs d'en disposer, ceux-ci sont légalement et conventionnellement librement transmissibles et non assujettis à un droit de préemption, une option d'achat, autres que ceux connus par la Société et en vertu desquels une tierce partie pourrait demander que les Actifs SL lui soient transférés.

- les Actifs SL sont libres de quelconque nantissement, garantie ou usufruit;

- toutes autres formalités subséquentes à l'apport en nature des Actifs SL apportés ont été effectuées dans la juridiction de situation des Actifs SL.

Mme. Laure DUPIN, par son mandataire, déclare:

- qu'elle est la seule propriétaire sans restriction des Actifs LD apportés et possède les pouvoirs d'en disposer, ceux-ci sont légalement et conventionnellement librement transmissibles et non assujettis à un droit de préemption, une option d'achat, autres que ceux connus par la Société et en vertu desquels une tierce partie pourrait demander que les Actifs LD lui soient transférés.

- les Actifs LD sont libres de quelconque nantissement, garantie ou usufruit;

- toutes autres formalités subséquentes à l'apport en nature des Actifs LD apportés ont été effectuées dans la juridiction de situation des Actifs LD.

#### *Rapport des gérants de la Société*

Les rapports des gérants de la Société en date du 24 septembre 2014, annexés aux présentes, attestent que les gérants de la Société, reconnaissent avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérant de la Société à raison des apports en nature décrits plus haut, marquent expressément leur accord sur la description des apports en nature, sur leur évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

#### *«Deuxième résolution*

Suite à quoi, les associés décident de modifier l'article 5, premier paragraphe des statuts de la Société qui est désormais rédigé comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à deux millions cinq cent mille Euro (EUR 2.500.000,-) représenté par deux millions cinq cent mille (2.500.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.»

Le mandataire déclare au nom et pour le compte des comparants que toutes les autres dispositions de l'Acte restent inchangées et prie le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 2 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/20534. Reçu douze euros (12,00 €).

*Le Receveur* (signé): Paul Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Référence de publication: 2015116100/323.

(150123901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

**Wombats Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 156.468.

In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of June.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Wombats Holding GmbH, a limited liability company, incorporated and existing under the laws of Austria, having its registered office address at Grangasse 6, 1150 Vienna, Austria.

2. Mr Alexander Dimitriewicz, residing at Kernstrasse 9/4, AU-1120 Vienna, Austria,

3. Mr Marcus Praschinger, residing at Mühlfeldgasse, 3, AU-2351 Wiener Neudorf, Austria.

All here represented by Mrs Alexandra FUENTES, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of the proxies given under private seal.

Said proxies initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with registration authorities.

The appearing parties declare to be the shareholders of Wombats Partners S.A., (Société anonyme) public limited liability company, organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its statutory seat in Luxembourg with registered address at 124, Boulevard de la Petrusse, L-2330 Luxembourg and registered at the Trade and Companies Register of Luxembourg (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 156468, incorporated by a notarial deed on 2 November 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 15 November 2010 under the number 2460. The articles of incorporation were amended for the last time by a deed of Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, on 18 November 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 22 December 2010 under the number 2807 (the Company).

The appearing parties, through their proxy holder, declared and requested the undersigned notary to state that:

I. The Shareholders are represented by three proxies so that all the 31,100 (thirty-one thousand one hundred) shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Shareholders so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.

II. The agenda of the meeting is as follows:

*Agenda*

- 1) Waiver of the convening notices to the present Extraordinary General Meeting of the Shareholders of the Company;
- 2) Decision to be made in respect to the dissolution of the Company;
- 3) Appointment of Square Investment Company S.A. as a liquidator of the Company and determination of its powers;
- 4) Miscellaneous.

The shareholders request the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders decide to waive the convening notices to the present extraordinary general meeting of shareholders of the Company and declare themselves duly informed.

*Second resolution*

The shareholders decide to dissolve and to put the Company into liquidation.

### *Third resolution*

The shareholders decide to appoint Square Investment Company S.A., a société anonyme, with registered office at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with RCS number B187697 who has accepted the mission in accordance with the provisions set forth by the law of 10<sup>th</sup> August 1915 as modified on commercial companies.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital decrease are estimated at three thousand one hundred euro (EUR 3,100.-).

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; upon request of the above named appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le quatre juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

### **ONT COMPARU:**

1. Wombats Holding GmbH, une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois autrichiennes, ayant son siège social à Grangasse 6, 1150 Vienne, Autriche,

2. Mr Alexander Dimitriewicz, résidant à Kernstrasse 9/4, AU-1120 Vienne, Autriche,

3. Mr Marcus Praschinger, résidant à Mühlfeldgasse, 3, AU-2351 Wiener Neudorf, Autriche,

Tous trois ici représentée par Mme Alexandra FUENTES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privées.

Lesquelles procurations après avoir été paraphées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquelles comparantes déclarent être les actionnaires de la société anonyme Wombats Partners S.A., une société anonyme, constituée d'après les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse, Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156468, constituée par acte notarié du 2 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2460 du 15 novembre 2010. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2807 du 22 décembre 2010 (la Société).

Les parties comparantes, par leur mandataire, ont déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires sont représentés en vertu de trois procurations de sorte que toutes les trente et un mille cent (31.100) parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire des actionnaires et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.

II. L'ordre du jour est le suivant:

### *Ordre du jour*

1. Renonciation aux convocations pour la présente assemblée générale extraordinaire d'actionnaires de la Société.

2. Décision relative à la dissolution de la Société.

3. Nomination de Square Investment Company S.A. en tant que liquidateur de la Société.

4. Divers

Les actionnaires prient le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

Les actionnaires décident de renoncer aux convocations à la présente assemblée générale extraordinaire d'actionnaires de la Société et se déclarent suffisamment informés.

### *Deuxième résolution*

Les actionnaires décident de dissoudre et de mettre la Société en liquidation.

*Troisième résolution*

Les actionnaires décident de nommer Square Investment Company S.A., une société anonyme, avec siège social au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B187697, laquelle a accepté la mission suivant les dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cette réduction du capital social sont estimés à trois mille cent euros (EUR 3.100,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Fuentes et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 12 juin 2015. Relation: 2LAC/2015/13154. Reçu douze euros Eur 12.-

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Référence de publication: 2015116082/114.

(150124021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

---

**CETP II Graze S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 172.809.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2015.

CETP II Graze S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015116708/12.

(150125877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

---

**RE Widson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 198.370.

**STATUTES**

In the year two thousand and fifteen, on the second day of July.

Before us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

REF Fadata, L.P., a limited partnership established and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, KY1-11, Grand Cayman, Cayman Islands registered under number MC-82531,

Here represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

Said sign, after having signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

## Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

**Art. 1. Form, Name.** There is established by the appearing party, and all persons who will become shareholders thereafter, a private limited liability company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended (together with any relevant legal provision, the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of association (the "Articles of Association").

The Company will exist under the name of RE Wisdom S.à r.l. (the "Company").

The Company is initially composed of one sole shareholder, owner of all the shares.

The Company may, however, at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Registered office.** The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Board of Managers (as defined in Article 9 of the Articles of Association below).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the sole shareholder or by decision of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules provided by the Law.

## Chapter II. Capital, Shares

### Art. 5. Issued share capital.

5.1 The share capital of the Company is set at forty-five thousand euro (EUR 45,000.00) represented by one thousand eight hundred (1,800) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.00) each (the Shares), all fully paid up, which are divided into the following classes of shares:

- One hundred eighty (180) ordinary shares (the Class of Ordinary Shares and individually, a Class of Ordinary Share),
- One hundred eighty (180) class A shares (the Class A Shares and, individually, a Class A Share),
- One hundred eighty (180) class B shares (the Class B Shares and, individually, a Class B Share),
- One hundred eighty (180) class C shares (the Class C Shares and, individually, a Class C Share),
- One hundred eighty (180) class D shares (the Class D Shares and, individually, a Class D Share),
- One hundred eighty (180) class E shares (the Class E Shares and, individually, a Class E Share),
- One hundred eighty (180) class F shares (the Class F Shares and, individually, a Class F Share),
- One hundred eighty (180) class G shares (the Class G Shares and, individually, a Class G Share),
- One hundred eighty (180) class H shares (the Class H Shares and, individually, a Class H Share),
- One hundred eighty (180) class I shares (the Class I Shares and, individually, a Class I Share).

The rights and obligation attached to the Shares (meaning all the issued shares from time to time in the share capital of the Company) shall be identical except to the extent otherwise provided by these Articles of Association or by the Law.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used for the purpose of the

repurchase of any class of shares as per article 8 of these Articles of Association, to offset any net realised losses, to make distributions to the sole shareholder or the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

## **Art. 6. Shares.**

### 6.1 General

Ownership of a share carries implicit acceptance of these Articles of Association and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

### 6.2 Subscription and transfer of shares

Any shareholder of the Company who subscribes to or otherwise acquires shares must acquire a proportionate amount of each class of shares issued and then outstanding.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders.

The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Without prejudice to the right of the Company to repurchase a whole class of its own shares followed by their immediate cancellation pursuant to Article 8 of these Articles of Association, no shareholder shall sell or otherwise transfer its shares of any class to any person without concurrently selling or otherwise transferring to such person the transferring shareholder's proportionate interest in each other class of shares then held by the transferring shareholder.

### 6.3 Voting rights

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

### 6.4 Profit sharing

The profits which the Company may decide to distribute shall be applied per the terms described in Article 24 of the Articles of Association.

**Art. 7. Increase and reduction of capital.** The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Association, provided that (i) any reduction in the issued capital of the Company shall be permitted only in accordance with the repurchase and cancellation procedures of Article 8 of these Articles of Association; (ii) any increase in the issued capital (a) shall be made proportionately to each class of shares then outstanding and (b) must result in each shareholder holding a proportionate part of each class of shares then outstanding; (iii) any subdivision of a class of shares into new classes of shares must result in each shareholder of the former undivided class of shares holding a proportionate part of each new subdivided class of shares; and (iv) any combination or aggregation of classes of shares into a new class of shares must result in each shareholder of the former classes of shares holding a proportionate part of the new, combined class of shares.

## **Art. 8. Redemption of shares.**

8.1 In the course of any given financial year, the Company may repurchase, at the option of its sole shareholder or shareholders, any class of shares at a repurchase price as determined by the Board of Managers.

8.2 The repurchase of any class of shares in accordance with article 8.1 of these Articles of Association is permitted provided that:

(i) a class of shares is always repurchased in full, it being understood that the Company shall not at any time purchase and cancel the Class of Ordinary Shares,

(ii) the net assets of the Company, as evidenced in the interim accounts of the Company to be prepared by the Board of Managers, are not, or following the repurchase would not become, lower than the amount of the share capital of the Company plus the reserves which may not be distributed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and/or these Articles of Association;

(iii) the repurchase price does not exceed the amount of profits of the current financial year plus any profits carried forward and any amounts drawn from the Company's reserves available for such purpose, less any losses of the current financial year, any losses carried forward and sums to be allocated in reserve under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and/or these Articles of Association; and

(iv) the repurchase is followed by a reduction of the capital of the Company.

8.3 The repurchase shall be decided by the shareholders in accordance with article 7 of these Articles of Association.

8.4 In the case of any repurchase and cancellation of a whole class of shares, such repurchase and cancellation of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class I Shares and ending with Class A Shares).

8.5 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a whole class of shares (in the order provided for above), each such class of shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such class of shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as determined by the Board of Managers and approved by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital, with respect to the class of shares to be redeemed, and the holders of shares of the repurchased and cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class of shares held by them and cancelled.

Where:

"Available Amount" means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits), increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be redeemed/cancelled but reduced by (a) any losses (including carried forward losses), and (b) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles of Association, each time as set out in the relevant interim accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:  $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$

whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves (including the share premium reserve)

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles;

"Cancellation Value Per Share" shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the class of shares to be repurchased and cancelled by the number of shares in issue in such class of shares; and

"Total Cancellation Amount" means the amount determined by the Board of Managers and approved by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital, on the basis of the relevant interim accounts. The Total Cancellation Amount shall be lower or equal to the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant class of shares unless otherwise resolved by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

**Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

### Chapter III. Board of managers, Statutory auditors

**Art. 10. Board of Managers.** The Company will be managed and administrated by a board of managers (referred to as the "Board of Managers") composed of at least three members who need not be shareholders (the "Managers").

The Managers will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several Class A Managers and one or several Class B Managers.

**Art. 11. Meetings of the Board of Managers.** The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing or by fax. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by unanimous consent given at the meeting or in writing or fax by all Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 12. Minutes of meetings of the Board of Managers.** The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

**Art. 13. Powers of the Board of Managers.** The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles of Association to the sole shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers.

**Art. 14. Delegation of Powers.** The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

**Art. 15. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholders.

**Art. 16. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two Managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers within the limits of such power.

However, if the sole shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

**Art. 17. Statutory Auditors.** The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by the Law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders.

#### Chapter IV. Meeting of shareholders

**Art. 18. General meeting of shareholders.** If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon a call in compliance with the Law by the Board of Managers, in second order, by the auditor or, in third order, by shareholders representing more than half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 19. Powers and obligations of the meeting of shareholders.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by the Law or these Articles of Association, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 20. Annual General Meeting.** The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Monday of the month of June at 10:30 a.m. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 21. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Association or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Association or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of these Articles of Association will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Association, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital.

One vote is attached to each share.

#### **Chapter V. Financial year, Distribution of profits**

**Art. 22. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 23. Adoption of financial statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed; the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 24. Appropriation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law (the "Legal Reserve"). That allocation will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with profits carried forward from previous financial years, distributable reserves or share premium to the shareholders as dividend, each share entitling to the same proportion of such distributions

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class of Ordinary Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class of Ordinary Shares held by them, then;

- the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then;

- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then;

- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then;

- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then;

- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then;

- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then;

- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then;
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class H Shares, and then;
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g., initially the Class I Shares) have been repurchased and cancelled in accordance with Article 8 of these Articles of Association at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g., initially the Class H Shares).

Subject to the conditions (if any) set out by the Law and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the Board of Managers showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by these Articles of Association.

### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 25. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Association, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

### Chapter VII. Applicable law

**Art. 26. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the Law.

#### *Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2015.

#### *Subscription and payment*

Thereupon, REF Fadata LP, represented as stated above, subscribes to one hundred eighty (180) Class of Ordinary Shares, one hundred eighty (180) Class A Share, one hundred eighty (180) Class B Share, one hundred eighty (180) Class C Share, one hundred eighty (180) Class D Share, one hundred eighty (180) Class E Share, one hundred eighty (180) Class F Share, one hundred eighty (180) Class G Share, one hundred eighty (180) Class H Share and one hundred eighty (180) Class I Share having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.00) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of forty-five thousand euro (EUR 45,000.00); and

The amount of forty-five thousand Euro (EUR 45,000.00) is at the disposal of the Company

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately 1,700.-euro.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as Managers of the Company for an unlimited period:

#### *Class A Managers:*

- Mr. Sam Henkes, Fund Accountant, born in Bombay (India), on October 12, 1980, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Ms. Marie Amet-Hermès, Manager Corporate Affairs, born in Châtenay-Malabry (France), on July 5, 1980, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- Mr. Grégory Centurione, Chartered Accountant, born in Etterbeek (Belgium), on December 22, 1972, with professional address at 89A, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg;

#### *Class B Managers*

- Mr. Peter Parmentier, European Legal Counsel, born in Gent (Belgium) on July 2, 1972, with professional address at Avenue Lloyd George 7, 1000 Brussels, Belgium;

- Dr. Martin Scott, Partner, born in Dublin (Ireland) on 17 February 1970, with professional address at St Martin's Courtyard, 17 Slingsby Place, 5<sup>th</sup> Floor, London WC2E 9AB, United Kingdom.

The Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

2. The registered office of the Company is set at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Pétange, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, and signed by her with the undersigned notary.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le deuxième jour du mois de juillet,

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

REF Fadata L.P., un limited partnership de droit des Iles Caïmans, ayant son siège social c/o Maple Corporate Service Limited, PO Box 309, Ugland House, KY1-11, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistré sous le numéro MC-82531,

Ici représenté par Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée, qui est ainsi constituée:

#### **Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est formé par la comparante et toutes les personnes qui deviendront associés par la suite, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ensemble avec toutes provisions légales pertinentes, la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adoptera la dénomination RE Wisdom S.à r.l. (la «Société»)

La Société est au départ composée d'un seul associé, détenteur de toutes les parts sociales. La Société peut, à tout moment, être composée de plusieurs associés, mais sans dépasser quarante (40) associés, notamment à la suite d'un transfert de parts sociales ou de l'émission de nouvelles parts sociales.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 9 des Statuts ci-dessous).

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes en charge de la gestion journalière de la Société.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, quelle qu'en soit la forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de telles participations.

Sauf autre restrictions dans les présents Statuts, la Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

Sauf autre restriction dans les présents Statuts, la Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte.

La Société peut également employer ses fonds pour investir dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés votant suivant les quorum et majorité prévus par la Loi.

## Chapitre II. Capital social, Parts sociales

### Art. 5. Capital social émis.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à quarante-cinq mille euros (EUR 45.000,00) représenté mille huit cents (1.800) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune (les «Parts Sociales»), toutes entièrement libérées, divisé en différentes classes comme suit:

- Cent quatre-vingts (180) parts sociales ordinaires (au pluriel, les Parts Sociales de Classe Ordinaire et, au singulier, une Part Sociale de Classe Ordinaire),
- Cent quatre-vingts (180) parts sociales de classe A (au pluriel, les Parts Sociales de Classe A et, au singulier, une Part Sociale de Classe A),
- Cent quatre-vingts (180) parts sociales de classe B (au pluriel, les Parts Sociales de Classe B et, au singulier, une Part Sociale de Classe B),
- Cent quatre-vingts (180) parts sociales de classe C (au pluriel, les Parts Sociales de Classe C et, au singulier, une Part Sociale de Classe C),
- Cent quatre-vingts (180) parts sociales de classe D (au pluriel, les Parts Sociales de Classe D et, au singulier, une Part Sociale de Classe D),
- Cent quatre-vingts (180) parts sociales de classe E (au pluriel, les Parts Sociales de Classe E et, au singulier, une Part Sociale de Classe E),
- Cent quatre-vingts (180) parts sociales de classe F (au pluriel, les Parts Sociales de Classe F et, au singulier, une Part Sociale de Classe F),
- Cent quatre-vingts (180) parts sociales de classe G (au pluriel, les Parts Sociales de Classe G et, au singulier, une Part Sociale de Classe G),
- Cent quatre-vingts (180) parts sociales de classe H (au pluriel, les Parts Sociales de Classe H et, au singulier, une Part Sociale de Classe H), et
- Cent quatre-vingts (180) parts sociales de classe I (au pluriel, les Parts Sociales de Classe I et, au singulier, une Part Sociale de Classe I).

Les droits et obligations attachés aux Parts Sociales (désignant l'ensemble des parts sociales émises composant le capital social de la Société à une date donnée) sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans la Loi.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel toute prime payée pour toute part sociale en plus de la valeur nominale, sera versée. Le montant du compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le rachat de toute classe de parts sociales tel que prévu à l'article 8 de ces Statuts, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou affecter des fonds à la réserve légale.

### Art. 6. Parts Sociales.

#### 6.1 Généralités

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux.

#### 6.2 Souscription et transferts des parts

Tout associé qui souscrit ou autrement acquiert des Parts Sociales doit acquérir un montant proportionnel de chaque Classe de Parts Sociales émises et en circulation.

L'associé unique peut librement transférer ses parts sociales lorsque la Société est composée d'un seul associé. Les parts sociales peuvent être librement transférées entre associés lorsque la Société est composée de plusieurs associés.

Les parts sociales peuvent être transférées à des non-associés uniquement avec l'autorisation de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après sa notification à ou son acceptation par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Sans préjudice du droit de la Société de racheter une classe entière de ses propres Parts Sociales suivi de leur annulation immédiate conformément à l'Article 8 des Statuts, et nonobstant toute autre disposition des présentes, aucun associé ne peut vendre ou autrement transférer ses Parts Sociales d'une Classe de Parts Sociales à toute personne, sans en même temps vendre ou transférer à une telle personne une quote-part proportionnelle dans chaque Classe de Parts Sociales alors détenues par l'associé cédant.

### 6.3 Droit de vote

Chaque part sociale confère à son propriétaire des droits égaux aux profits et biens de la Société et un vote à l'assemblée générale des associés.

### 6.4 Partage des profits

Les profits que la Société peut, le cas échéant, décider de distribuer doivent être ventilés selon les termes décrits à l'Article 24.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, à une ou plusieurs reprises, par une résolution de l'associé unique ou des associés aux conditions de quorum et de majorité fixées par ces Statuts, ou le cas échéant, par la Loi, prévues pour la modification des présents Statuts à la condition que (i) toute réduction du capital soit permise conformément aux procédures de rachat et d'annulation de l'article 8 des Statuts; (ii) toute augmentation du capital social (a) doit être faite proportionnellement dans chaque Classe de Parts Sociales en circulation et (b) doit se traduire pour chaque associé par la détention d'une partie proportionnelle de chaque Classe de Parts Sociales en circulation; (iii) toute subdivision d'une Classe de Parts Sociales en nouvelles Classes de Parts Sociales doit se traduire pour chaque associé de l'ancienne Classe de Parts Sociales en une détention proportionnelle dans chaque nouvelle Classe de Parts Sociales ainsi subdivisée; et (iv) toute combinaison ou regroupement de Classes de Parts Sociales en une nouvelle Classe de Parts Sociales doit se traduire pour chacun des associés des anciennes Classes de Parts Sociales en une détention proportionnelle de la nouvelle Classe de Parts Sociales ainsi combinée.

### Art. 8. Rachat des parts sociales.

8.1 En cours de tout exercice social, la Société peut racheter, au choix de son associé unique ou de ses associés, toute classe de parts sociales à un prix de rachat déterminé par le Conseil de Gérance.

8.2 Le rachat de toute classe de parts sociales en application de l'article 8.1 de ces Statuts est autorisé sous réserve que:

(i) une classe de parts sociales soit toujours rachetée entièrement, étant entendu que la Société ne doit jamais racheter et annuler les Parts Sociales de Classe Ordinaire;

(ii) l'actif net de la Société, comme documenté dans les comptes intermédiaires de la Société à préparer par le Conseil de Gérance, n'est pas, ou ne deviendra pas, après le rachat, inférieur au montant du capital social de la Société augmenté des réserves ne pouvant pas être distribuées selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou ces Statuts;

(iii) le prix de rachat n'excède pas le montant des profits de l'exercice social en cours augmenté de tous profits reportés et tout autre montant alloué aux réserves disponibles de la Société, moins toutes pertes reportées et montants devant être alloués aux réserves selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou ces Statuts; et

(iv) le rachat est suivi par une réduction du capital de la Société.

8.3 Le rachat sera décidé par les associés en conformité avec l'article 7 des Statuts.

8.4 Dans l'hypothèse de rachat et d'annulation d'une Classe entière de Parts Sociales, ces rachat et annulation se feront dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par les Parts Sociales de Classe I et en terminant par les Parts Sociales de Classe A).

8.5 Dans le cadre d'une réduction du capital social effectuée par rachat et annulation d'une Classe entière de Parts Sociales (dans l'ordre prévu ci-dessus), les détenteurs de cette Classe de Parts Sociales ont droit, au prorata de leur détention, au Montant Total d'Annulation tel que déterminé par le conseil de gérance et approuvé par une résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus des trois quarts (3/4) du capital social de la Société, concernant la Classe de Parts Sociales rachetée et les détenteurs de Classe de Parts Sociales rachetée et annulée reçoivent de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Classe en question qu'ils détiennent et qui est annulée.

Etant précisé que:

«Montant Disponible» signifie la somme des bénéfices nets de la Société (incluant les bénéfices reportés) augmentée de (i) toute réserve librement distribuable (y compris pour éviter tout doute la prime d'émission) et (ii), le cas échéant, du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la classe de Parts Sociales devant être annulée, mais réduite par (a) les pertes (incluant les pertes reportées) et (b) toute somme devant être allouée à une réserve en application de la Loi ou des Statuts, tels qu'apparaissant dans un état financier intermédiaire (sans, pour éviter tout doute, tout double comptage) de sorte que:  $AA = (NP+P+CR) - (L+LR)$ .

Où:

AA = le Montant Disponible;

NP = bénéfice nets (incluant les bénéfices reportés);

P = toute prime d'émission librement distribuable (incluant la réserve de la prime d'émission);

CR = montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la Classe de Parts Sociales devant être annulée;

L = les pertes (incluant les pertes reportées);

LR = toute somme devant être allouée à une réserve en application de la Loi ou des Statuts.

«Montant Total d'Annulation» signifie le montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par une résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus des trois quarts (3/4) du capital social de la Société comme le montant total d'annulation au moment du rachat et de l'annulation d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales, sur la base d'états financiers intérimaires. Le Montant Total d'Annulation doit être inférieur ou égal à la totalité du Montant Disponible au moment de l'annulation de la Classe de Parts Sociales sauf résolution contraire de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus des trois quarts (3/4) du capital social de la Société;

«Valeur d'Annulation par Part Sociale» doit être calculée en divisant le Montant Total d'Annulation devant être appliqué à la Classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée par le nombre de Parts Sociales émises dans cette classe de Parts Sociales.

**Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

### Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

**Art. 10. Conseil de Gérance.** La Société sera gérée et administrée par un conseil de gérance (désigné comme le «Conseil de Gérance») composé de trois membres au moins, qui ne sont pas nécessairement associés (les «Gérants»).

Les Gérants seront nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Ils seront en exercice jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles, mais peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou les associés peuvent décider de nommer un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B.

**Art. 11. Réunions du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut aussi désigner un secrétaire, Gérant ou non, et qui sera responsable de la prise des minutes des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être organisée si deux Gérants le requièrent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance et des associés, (le cas échéant), sauf s'il est absent, auquel cas le Conseil de Gérance peut nommer un autre Gérant et l'assemblée générale des associés peut nommer toute autre personne comme président pro tempore par vote à la majorité des membres présents ou représentés à cette assemblée.

Sauf en cas d'urgence ou avec le consentement préalable de toutes les personnes ayant le droit de participer, une convocation par écrit ou par fax du Conseil de Gérance devra être envoyée au moins une semaine à l'avance. Chaque convocation précisera l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à aborder. Tous les Gérants peuvent renoncer à la convocation par consentement unanime à la réunion ou par écrit ou par fax. Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues en temps et aux lieux spécifiés dans un calendrier préalablement adopté par résolution du Conseil de Gérance.

Chaque réunion du conseil se tiendra au Grand-Duché de Luxembourg ou en un autre lieu que le Conseil de Gérance peut déterminer au cas par cas.

Un Gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en mandatant un autre Gérant par procuration.

Le quorum du Conseil de Gérance sera la présence ou la représentation de la majorité des Gérants en fonction. Les décisions seront prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion.

Un ou plusieurs membres peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication comparable grâce auquel les personnes participant à la réunion peuvent communiquer les uns avec les autres. Cette participation sera considérée comme équivalente à une participation en personne à la réunion.

En cas d'urgence, une résolution écrite, signée par tous les Gérants, est suffisante et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée par un seul ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu et étant chacun signé par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 12. Minutes des réunions du Conseil de Gérance.** Les minutes de chaque réunion du Conseil de Gérance seront signées par le Président de la réunion et par le secrétaire (le cas échéant). Les procurations y resteront annexées.

**Art. 13. Pouvoir du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour réaliser tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément

réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

**Art. 14. Délégation de Pouvoirs.** Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, aux personnes ou agents de son choix.

**Art. 15. Conflit d'Intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y ont un intérêt personnel, ou en sont gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplit en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, si un Gérant ou fondé de pouvoirs peut avoir un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

**Art. 16. Représentation de la Société.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux Gérants ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toutes personnes à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance dans les limites de ce pouvoir.

Cependant, si l'associé unique ou les associés ont désigné un ou plusieurs Gérants de Catégorie A ou un ou plusieurs Gérants de Catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toutes personnes à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 17. Commissaires aux Comptes.** Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi.

Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. A la fin de leur mandat, ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, le cas échéant, par une résolution de l'assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des associés

**Art. 18. Assemblée Générale des Associés.** Si la Société est composée d'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les articles 194 à 196 et 199 de la Loi ne sont pas applicables dans ce cas.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, qui sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours à compter de la réception du texte de la résolution proposée.

Sauf en cas d'associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale sur convocation envoyée, conformément aux conditions fixées par la Loi, par le Conseil de Gérance, accessoirement, par le commissaire aux comptes, ou éventuellement, par des associés représentant plus de la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera l'heure et le lieu de l'assemblée ainsi que l'ordre du jour et une indication des affaires qui y seront traitées.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant une autre personne associée ou non comme son mandataire, par écrit ou par fax.

Les assemblées générales des associés, en ce compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger si, de l'avis définitif du Conseil de Gérance, des événements de force majeure l'exigent.

**Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous les autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la Loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 20. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société a plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à un autre endroit indiqué dans la convocation le premier lundi du mois de juin à 9 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 21. Procédure, Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, sera adoptée par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

#### Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 22. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

**Art. 23. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés; le Conseil de Gérance dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la Loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis pour approbation à l'associé unique ou, selon le cas, à l'assemblée générale des associés.

Chaque associé ou son mandataire, peuvent prendre connaissance de ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société a plus de 25 associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 24. Affectation des Bénéfices.** Des bénéfices nets de la Société, cinq pour cent (5 %) sont affectés à la réserve exigée par la Loi (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et pour aussi longtemps que la Réserve Légale s'élève à dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

Après allocation à la Réserve Légale, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il/elle peut décider d'affecter la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter ou de le distribuer, ensemble avec les profits reportés des exercices sociaux antérieurs, les réserves distribuables ou la prime d'émission, aux associés comme dividende, chaque part sociale donnant droit à la même proportion de ces distributions.

Chaque année où la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, à partir de bénéfices nets et des bénéfices non distribués, y compris la prime d'émission, le montant destiné à cet effet sera distribué suivant l'ordre de priorité suivant:

- tout d'abord, les détenteurs de Parts Sociales de Classe Ordinaire auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule soixante pour cent (0.60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe Ordinaire qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe A auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0.55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe B auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule cinquante pour cent (0.50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe C auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule quarante-cinq pour cent (0.45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe D auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule quarante pour cent (0.40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe E auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule trente-cinq pour cent (0.35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe F auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule trente pour cent (0.30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe G auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0.25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe H auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule vingt pour cent (0.20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe I auront droit de recevoir le restant de la distribution de dividendes.

Si l'intégralité de la dernière Classe de Parts Sociales (par ordre alphabétique, par exemple, initialement les Parts Sociales de classe I) a été annulée au moment de la distribution, à la suite de son remboursement conformément aux dispositions de l'article 8 des Statuts, la portion restante du dividende à distribuer devra alors être allouée à la dernière Classe de Parts Sociales la précédant dans l'ordre alphabétique inversé (par exemple, initialement, les Parts Sociales de Classe H).

Selon les conditions (le cas échéant) fixées par la Loi et les provisions ci-dessus, le Conseil de Gérance peut décider de verser des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable établi par le Conseil de Gérance, faisant apparaître des fonds disponibles suffisants pour une telle distribution, à condition que le montant à distribuer ne dépasse pas les bénéfices réalisés depuis la fin de l'année sociale augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées ainsi que des sommes à allouer à des réserves exigées par la Loi ou par les Statuts.

### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 25. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti de manière égale aux détenteurs des parts sociales, au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 26. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

La première année sociale commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2015.

#### *Souscription et libération*

Sur ces faits, REF Fadata, LP, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux cent quatre-vingts (180) Parts Sociales de Classe Ordinaire, cent quatre-vingts (180) Parts Sociales de Classe A, cent quatre-vingts (180) Parts Sociales de Classe B, cent quatre-vingts (180) Parts Sociales de Classe C, cent quatre-vingts (180) Parts Sociales de Classe D, cent quatre-vingts (180) Parts Sociales de Classe E, cent quatre-vingts (180) Parts Sociales de Classe F, cent quatre-vingts (180) Parts Sociales de Classe G, cent quatre-vingts (180) Parts Sociales de Classe H, cent quatre-vingts (180) Parts Sociales de Classe I, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quarante-cinq mille euros (EUR 45.000,00).

La somme de quarante-cinq mille euros (EUR 45.000,00) est à la disposition de la Société

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent à environ 1.700,- euros.

#### *Résolution de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées Gérants de la Société pour une durée indéterminée:

##### *Gérants de Catégorie A*

- M. Sam Henkes, Fund Accountant, né le 12 octobre 1980 à Bombay (Inde), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mlle Marie Amet-Hermes, Manager Corporate Affairs, née 5 juillet 1980 née à Châtenay-Malabry (France), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Grégory Centurione, Expert-Comptable, né le 22 décembre 1972 à Etterbeek (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 89A, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Grand-Duché Luxembourg;

##### *Gérants de Catégorie B*

- M. Peter Parmentier, European General Counsel, né le 2 juillet 1972 à Gand (Belgique), domicilié au 218 b13 Konkelstraat, 1200 Woluwe St Lambert, Belgique;

- Dr. Martin Scott, Partner, né le 17 février 1970 à Dublin (Irlande), ayant son adresse professionnelle à St Martin's Courtyard, 17 Slingsby Place, 5<sup>th</sup> Floor, London WC2E 9AB, United Kingdom

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toutes personnes à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance dans les limites de ce pouvoir.

2. Le siège social de la Société est établi au 46A, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange, à la date qu'en tête des présentes.

Le présent acte a été lu au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, et signé par lui avec le notaire instrumentant.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 juillet 2015. Relation: EAC/2015/15329. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015115910/751.

(150124561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

---

**Ponte Vecchio S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 184.016.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration de la Société en date du 2 Juillet 2015*

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration de la Société en date du 2 Juillet 2015 que:

- Madame Chio OKAUE a démissionné de son mandat en tant que membre du Conseil d'Administration de la Société avec effet immédiat;

- le conseil d'Administration a décidé de nommer par cooptation au poste d'administrateur de la Société:

- Monsieur Giovanni TROMBETTA, né le 23 août 1960 à Milan, Italie, demeurant professionnellement à 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et qu'il soumettra la cooptation à l'approbation de la prochaine assemblée générale de la Société qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2015.

*Pour Ponte Vecchio S.A.*

Josiane WEILER

Référence de publication: 2015117366/19.

(150125232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

---

**Pharos SICAV - SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Petermelchen.

R.C.S. Luxembourg B 161.531.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 10 juin 2015*

L'assemblée générale ordinaire a décidé de:

- renouveler les mandats d'administrateurs de tous les membres actuels du conseil d'administration pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016, de sorte que le conseil d'administration de la Société se compose des personnes suivantes:

\* Monsieur Magnus Nordenfelt avec adresse professionnelle à N-0160 Oslo, Hieronymus Heyerdahls gate 1, président du conseil d'administration

\* Monsieur Nils-Ola Omma avec adresse professionnelle à SE-114 32 Stockholm, Engelbrektsgratan 7

\* Monsieur Olivier Scholtes avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Petermelchen

- renouveler le mandat de réviseur indépendant d'entreprises de PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015117325/20.

(150125446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

---